
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 octobre 2011 à 19 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Maria Calderone, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

CA11 30 10 0320

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 10

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

En tout début d'assemblée, **madame la mairesse Chantal Rouleau** cède la parole à la **conseillère de la ville madame Caroline Bourgeois** qui souhaite adresser quelques mots au sujet des reportages qu'il y a eu sur la présence du crime organisé au sein de l'industrie de la construction. Plus spécifiquement, elle tient à souligner la réaction courageuse et responsable de la mairesse Chantal Rouleau lorsque Radio-Canada l'a interpellée au sujet de contrats octroyés à certaines compagnies. **Madame Bourgeois** mentionne que la réalité est désolante, mais dans le cadre actuel des choses, les élus de l'arrondissement sont contraints d'octroyer les contrats au plus bas soumissionnaire conforme, peu importe la nature de la compagnie, ou le passé de ses actionnaires. **Madame Bourgeois** mentionne que les élus du conseil d'arrondissement se retrouvent dans une situation extrêmement inconfortable. Devant les questions des journalistes, **madame la mairesse Chantal Rouleau** a préféré selon **madame Bourgeois**, la franchise et c'est tout à son honneur. **Madame Bourgeois** rappelle qu'une commission d'enquête publique est nécessaire pour briser le cycle dans lequel les administrations se trouvent, il faut parler et agir avec détermination. **Madame Bourgeois**, félicite la mairesse et la remercie de ce faire.

Madame la mairesse Chantal Rouleau souhaite la bienvenue à ses collègues et aux citoyens présents. D'entrée de jeu, elle remercie la **conseillère de la ville madame Caroline Bourgeois** pour le mot qu'elle vient de livrer, et surtout, elle remercie tous les résidents de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour le support et les encouragements qu'elle a reçus durant les derniers jours. Elle remercie également ses collègues du conseil d'arrondissement pour leur soutien et elle réitère sa confiance aux employés de l'arrondissement, dont elle constate au quotidien la rigueur et le professionnalisme. Elle poursuit en citant monsieur Francesco Forgione, qui a présidé une commission parlementaire contre la corruption et la collusion en Italie entre 2006 et 2008. Il disait, dans un article paru dans La Presse du 13 novembre 2010 : « *La corruption et la criminalité représentent les questions les plus graves de l'actuel modèle économique et social. Le crime organisé est responsable d'un coût social qui est de moins en moins*

supportable pour le monde : il gaspille les ressources, détruit et pollue l'environnement, compromet la démocratie. Nous avons à comprendre que, comme tous les phénomènes humains, la corruption et la collusion ont eu un début et peuvent avoir une fin. Pour y parvenir, il faut un engagement et une responsabilité collectifs. ». C'est dans cet ordre d'idée qu'elle invite les personnes présentes à signer dès maintenant la pétition qui est en ligne sur le site web de l'Assemblée nationale. Cette pétition demande une enquête publique sur la collusion et la corruption dans le domaine de la construction et sur le financement des partis politiques. De son côté, elle a l'intention d'écrire directement au **Premier ministre monsieur Jean Charest** et de lui demander d'améliorer l'encadrement d'octroi des contrats et pour que toute la lumière soit faite sur l'industrie de la construction, ici comme ailleurs au Québec.

Madame Rouleau rappelle qu'il y a une semaine, elle a dénoncé publiquement les conditions budgétaires imposées à son arrondissement pour l'année 2012. Elle rappelle que l'arrondissement figure parmi les plus dynamiques à Montréal en matière de développement, mais que malheureusement, les compensations budgétaires justes et récurrentes ne sont pas versées par la Ville centrale. Elle estime que les compensations versées par la Ville de Montréal doivent augmenter de 500 000 \$ à chaque année au cours des dix prochaines années pour soutenir le développement résidentiel prévu. Elle termine en reprenant les paroles de l'ancien maire de l'arrondissement **monsieur Cosmo Maciocia** qui a tiré la sonnette d'alarme à deux reprises en interpellant formellement monsieur **Gérald Tremblay** en 2003 et 2006 au sujet de la précarité budgétaire engendrée par le développement résidentiel. Il parlait alors de « *la fragilité budgétaire* » de l'arrondissement et « *l'urgence d'un redressement* ». Une résolution est à l'ordre du jour demandant à la Ville centrale de mettre en œuvre des solutions concrètes et équitables à ce problème.

Dans un autre ordre d'idée, *madame Rouleau* invite les citoyens à participer à la collecte de sang de l'arrondissement, le 3 novembre prochain. Elle se dit très honorée d'être la présidente d'honneur de cette collecte, organisée en collaboration avec Héma-Québec. Cette année, deux nouveautés sont mises de l'avant pour faciliter le don de sang. En effet, une toute nouvelle unité mobile de prélèvement nommée *Globule* permettra de rejoindre les donneurs des deux secteurs de l'arrondissement : dans le quartier Rivière-des-Prairies, entre 7 h 30 et 11 h, dans le stationnement du centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis et dans le Quartier Pointe-aux-Trembles, entre 14 h et 17 h 30, dans le stationnement adjacent à la maison de la culture et à la bibliothèque Pointe-aux-Trembles située 14001, rue Notre-Dame Est. De plus, une procédure de rendez-vous, simple et efficace, permettra aux donneurs de planifier leur don de sang et d'éviter les files d'attente en téléphonant au 514 868-4308 ou en s'inscrivant dès ce soir auprès de la **chargée de communications, madame Mélanie Adam**.

En terminant, **madame la mairesse Chantal Rouleau** félicite tous ceux et celles qui ont participé au concours d'embellissement, particulièrement les lauréats, qui ont été honorés juste avant le conseil. Il y a énormément de talent dans l'arrondissement et elle tenait à le souligner publiquement.

10.01

CA11 30 10 0321

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2011 soit adopté tel que soumis.

Madame la conseillère Maria Calderone fait une proposition d'amendement, appuyée par le conseiller Giovanni Rapanà, à l'effet d'ajouter cet item à l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement.

Une discussion s'en suit entre les membres du conseil relativement à cette proposition d'amendement.

La proposition amendée est adoptée.

ADOPTÉ

10.02

CA11 30 10 0322

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ratifier des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 22 septembre 2011.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Neuf citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Demande de mise à sens unique sur la rue André-Ampère, entre les avenues Joliot-Curie et André-Dumas, à proximité de l'école Leonardo Da Vinci en raison de la circulation jugée dangereuse;

Questionnement sur le nouveau plan de camionnage dans le secteur de Pointe-aux-Trembles;

Commentaires concernant la prévention et la sécurité des personnes et des biens près de la propriété située au 8997, boulevard Gouin Est;

Félicitations formulées pour la tenue du marché public du Bout-de-l'Île derrière le centre Roussin;

Commentaire sur la problématique du stationnement en périphérie des Habitations du Clairières Mainbourg et sur les inconvénients vécus par les résidents ainsi qu'une mise en garde formulée sur les problèmes de stationnement que pourraient générer le projet de la Gare de l'est;

Remerciements, commentaires et appuis formulés à l'égard de la mairesse pour sa sortie médiatique sur la collusion dans le monde de la construction et commentaire à l'effet que madame Rouleau devrait se présenter comme candidate à la mairie de Montréal lors des prochaines élections;

Commentaire sur les mécanismes de récupération des matières résiduelles de la Ville de Lyon;

Requête de plusieurs nouveaux résidents de la rue Édith-Serei dans le développement résidentiel Le Valencia concernant leur souhait de modifier la réglementation afin d'enlever le talus aménagé derrière leurs résidences, agissant comme zone tampon avec le secteur industriel;

Requête pour finaliser les travaux de réparation autour des puisards, sur la rue Cherrier à proximité de la 43^e Avenue, afin de minimiser les nuisances de bruits;

Remerciements formulés aux élus de l'arrondissement et à la Direction des travaux publics pour le dénouement positif du dossier des infrastructures de la rue Charlotte-Tassé.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Mario Blanchet remercie les personnes qui interviennent au micro lors des séances du conseil. Il poursuit son intervention en mentionnant qu'un projet de coopérative de santé à Rivière-des-Prairies est en préparation depuis près de trois ans. Il s'agit d'une équipe d'intervenants, composée de médecins, d'infirmières et d'autres professionnels qui dispense des soins et des services à la communauté. Ce projet a toute sa pertinence dans le secteur, car on estime que quelque 3 000 dossiers seront à transférer à la retraite des médecins et qu'il n'y aura personne pour prendre le relais. Ceux qui s'intéressent au projet pourront s'adresser à la fin de la séance à **monsieur Blanchet** qui les mettra en communication avec la Corporation de développement communautaire prairivoise (CDC-RDP).

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà saluent ses concitoyens de Rivière-des-Prairies qui sont présents à la séance. Monsieur Rapanà reproche la sortie médiatique publique de **madame Chantal Rouleau** de la semaine dernière et il se questionne à savoir s'il existe vraiment quelqu'un qui soit pour la collusion ou le crime organisé? Il rappelle que le maire Tremblay a été le premier à demander une commission d'enquête sur la présence du crime organisé dans l'industrie de la construction à Montréal. **Monsieur Rapanà** termine son intervention en donnant son opinion personnelle à l'effet qu'il n'est pas d'accord avec le message véhiculé de la mairesse que tous ceux qui travaillent dans le milieu de la construction sont malhonnêtes, on ne peut faire de telles affirmations, on doit baser ses propos sur des faits.

Madame la conseillère Maria Calderone remercie monsieur Dumont d'être venu au micro pour remercier l'arrondissement du dénouement positif de son dossier. Quant à la sortie médiatique de **madame Rouleau** qu'elle qualifie de sensationnaliste, elle mentionne qu'il faut travailler avec des faits et non des allégations. Elle rappelle que l'administration Tremblay a déjà mis en place différents outils pour encadrer plus efficacement le processus d'appel d'offres. **Madame Calderone** poursuit son intervention en anglais et en italien. En terminant, **madame Calderone** ajoute qu'elle ne ressent aucune peur et que l'arrondissement est situé dans un beau secteur de Montréal et que tous et toutes sont contre la criminalité et la collusion dans l'industrie de la construction.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois souligne que l'Éco de la Pointe-aux-Prairies a organisé, le samedi 24 septembre 2011, l'événement d'une *rue piétonne d'un jour* dans le cadre de la semaine *En ville sans ma voiture*. Cette année, l'événement s'est tenu sur la rue André-Dumas, entre les rues Joliot-Curie et André-Ampère et a permis aux citoyens de se réapproprier l'espace public pour y participer à diverses activités. Elle était heureuse d'apprendre que l'arrondissement figurait parmi les huit (8) arrondissements sur 19 qui avaient organisé un événement dans le cadre de cette semaine thématique, grâce à l'organisme Éco-quartier. Dans un autre ordre d'idée, **madame Bourgeois** ajoute que la commission permanente sur l'examen des contrats qui siège à la Ville centrale vise à assurer la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis, dont les contrats de 10 M \$ et plus, et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi de ceux-ci. Cette instance a ses limites et elle rappelle qu'une demande toute simple, formulée par l'opposition, a été adressée au conseil de ville à l'équipe Tremblay avec une fin de non recevoir : il s'agit d'un pouvoir d'initiative de la commission pour examiner tous les contrats qu'elle souhaiterait. De plus, pour éviter des situations problématiques dans ce domaine, on pourrait même pousser la réflexion et nommer un commissaire à l'éthique qui aurait un pouvoir d'enquête et de sanction pour encadrer les octrois de contrat ce qui permettrait à Montréal de devenir un exemple à suivre en cette matière.

Madame la conseillère Suzanne Décarie ajoute, à l'intention de la conseillère **madame Maria Calderone**, que le **maire Tremblay** avait appuyé dans la matinée les propos de la **maresse madame Rouleau** qui dénonçaient la présence du crime organisé dans l'industrie de la construction sur son territoire. Elle mentionne qu'il existe toujours une crainte que les entrepreneurs puissent faire de l'intimidation, mais malgré cela, il lui est arrivé de fournir au cours des deux dernières années des renseignements à l'escouade Marteau. Madame Décarie termine son intervention en invitant les citoyens aux soirées de consultation pourtant sur le partage du réseau cyclable et ceux qui le désirent pourront s'adresser à elle en fin de soirée, pour obtenir davantage de détails à ce sujet.

Madame la mairesse Chantal Rouleau ajoute qu'il faut poursuivre le travail de saine gestion à l'arrondissement et que suite à sa sortie de la semaine dernière, plusieurs élus ont communiqué avec elle et disent vivre la même situation. **Madame Rouleau** est contre le système, car le système fait payer, en bout de ligne, la note aux citoyens.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé à la séance.

CA11 30 10 0323

MOTION - DOTATION JUSTE ET ÉQUITABLE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles compte parmi les plus dynamiques à Montréal depuis 2005 en matière de développement résidentiel, avec 2593 nouvelles unités de logement;

CONSIDÉRANT QUE le développement de nouveaux secteurs résidentiels dans l'arrondissement a entraîné, depuis 2005 la construction de 15 km de nouvelles rues, de 20 km de trottoirs, de quatre nouveaux parcs et une augmentation importante de la demande pour les services de proximité, en loisir et en culture notamment;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement possède une superficie de 42,2 km² en qu'en conséquence, les coûts d'opération sont plus élevés que partout ailleurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a un potentiel de près de 5000 unités résidentielles à construire sur le territoire de l'arrondissement pour les dix prochaines années, avec notamment le développement des quartiers autour des trois gares du Train de l'Est;

CONSIDÉRANT QUE le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est resté, toute proportion gardée, le même depuis la création de l'arrondissement en 2002;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien maire de l'arrondissement, M. Cosmo Maciocia a signalé formellement au maire de Montréal, en 2003 et 2006, la précarité budgétaire engendrée par le développement résidentiel de l'arrondissement, insistant sur « l'urgence d'un redressement »;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, les revenus supplémentaires apportés en taxe à la Ville de Montréal par les nouvelles résidences dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'élèveront à 931 938 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement n'a cependant touché que 278 212 \$ à titre de compensation via le Fonds de développement, montant qui décroît constamment chaque année depuis 2008;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles demande au conseil municipal d'activer l'article 85,4 de la Charte de la Ville de Montréal et remette ainsi 50 % des entrées fiscales de toute nouvelle construction pendant une période de 10 ans aux arrondissements.

Une discussion s'ensuit :

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

VOTE

Votent en faveur: monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la mairesse Chantal Rouleau

Votent contre: monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Maria Calderone

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

15.01

CA11 30 10 0324

MOTION - MAINTIEN D'UN BUREAU AINSI QUE D'UN POINT DE SERVICE OÙ LES CITOYENS POURRONT RENCONTRER LEURS ÉLUS - À RIVIÈRE-DES-PRAIRIES ET À POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Maria Calderone

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement s'engage à maintenir en opération en tout temps, dans le secteur de Pointe-aux-Trembles ainsi que le secteur Rivière-des-Prairies un bureau ainsi qu'un point de service, avec un minimum de soutien administratif où les citoyens pourront rencontrer leurs élus et recevoir les services auxquels ils ont droit.

ADOPTÉ

15.02

CA11 30 10 0325

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - 2632-2290 QUÉBEC INC. (LES EXCAVATIONS DDC) - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR DE MARQUE JOHN DEERE, MODÈLE 410J, POUR UNE DURÉE DE 3 ANS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-TP11-03.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense approximative de 460 403,91 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur de marque John Deere, modèle 410J, pour une durée de 3 ans;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la compagnie 2632-2290 Québec inc. (Les excavations DDC), au même montant, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-TP11-03 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1110493004

CA11 30 10 0326

APPROBATION - DEUX CONVENTIONS - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉQUIPE RDP - PROJETS « JEUNES LEADERS 2011-2012 » - « INTERVENTION CONCERTÉE GANGS DE RUE 2011-2012 »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver les conventions pour le projet « Jeunes Leaders 2011-2012 » ainsi que pour le projet « Intervention concertée Gangs de rue 2011-2012 » intervenues entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Équipe RDP;

D'octroyer une contribution financière de 40 000 \$, non récurrente, à l'organisme Équipe RDP dans le cadre de l'entente Ville-MICC, pour le projet « Jeunes Leaders 2011-2012 »;

D'octroyer une contribution financière de 35 000 \$, non récurrente, à l'organisme Équipe RDP issue du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, pour le projet « Intervention concertée Gangs de rue 2011-2012 »;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par la Ville centrale.

ADOPTÉ

20.02 1113163004

CA11 30 10 0327

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 15 août 2011.

ADOPTÉ

30.01

CA11 30 10 0328

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 31 août 2011 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

CA11 30 10 0329

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE - FOURNITURE DE DEUX CAMIONNETTES, 4X2, CABINE 6 PLACES SUPERCREW - ENTENTE CADRE NUMÉRO 606190

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 94 175,73 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux (2) camionnettes, 4X2, cabine 6 places SuperCrew, roues arrière simples, plateau de 6,5', moteur à essence et transmission automatique. Marque Ford, modèle F-150, année 2012;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la firme Fortier Auto (Montréal) ltée au montant de 94 175,73, taxes incluses en vertu de l'entente cadre numéro 606190;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1110493011

CA11 30 10 0330

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE - FOURNITURE D'UN CHÂSSIS CABINE D'ÉQUIPE, 4X2, À ROUES ARRIÈRE JUMELÉES, MOTEUR DIESEL ET BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 75 734,95 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un châssis cabine d'équipe, 4X2, à roues arrière jumelées, moteur diesel et boîte de vitesses automatique de marque Ford, modèle F-450, année 2012 et pour l'aménagement d'une benne d'aluminium et d'accessoires pour le châssis;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la firme Fortier Auto (Montréal) ltée au montant de 53 865,43 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un châssis cabine d'équipe, 4X2, à roues arrière jumelées, moteur diesel et boîte de vitesses automatique de marque Ford, modèle F-450, année 2012 en vertu de l'entente cadre numéro 606190;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la firme Michel Gohier ltée au montant de 21 869,52 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une benne d'aluminium et d'accessoires pour le châssis en vertu de l'entente cadre numéro 291727;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1110493010

CA11 30 10 0331

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - FOURNITURE D'UN CHÂSSIS-CABINE FREIGHTLINER - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 04-8151

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 104 296,65 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un châssis-cabine Freightliner M2-106V, modèle Freightliner, marque M2-106V, année 2012;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la firme Globocam (Montréal) inc. au montant de 104 296,65 \$, taxes incluses, en vertu de l'entente cadre 607099;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1110493012

CA11 30 10 0332

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'août 2011 et en matière de ressources financières pour la période du 30 juillet au 26 août 2011, du dépôt des virements

de crédits entre activités, effectués pour la période du mois d'août 2011 et dépôt des listes de transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'août 2011.

ADOPTÉ

Dissidence : madame la conseillère Maria Calderone

30.06 1114230009

CA11 30 10 0333

AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - ÉQUILIBRE BUDGET NEIGE EN 2011 - RENFLOUEMENT AFFECTATIONS TEMPORAIRES

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant total de 967 149 \$ dont un montant de 937 000 \$ afin d'équilibrer le budget neige en 2011 et un montant de 30 149 \$ afin de renflouer les affectations temporaires financées en juillet dernier par la Direction des services administratifs dans l'attente des surplus de gestion 2010.

ADOPTÉ

30.07 1110448002

CA11 30 10 0334

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-L01-001

Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un premier projet de règlement numéro RCA09-L01-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le lotissement, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01) ».

Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1111896001

CA11 30 10 0335

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-L01-001

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-L01-001 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement à l'égard de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01) ».

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le mercredi 19 octobre 2011 à compter de 18 h 30 au centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, salle des arts plastiques, Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1111896001

CA11 30 10 0336

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-70

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE le conseil se montre favorable au projet d'installation d'un panneau publicitaire à l'endroit proposé mais décrète le retour du dossier devant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude des modifications apportées au projet initial déposé.

DE reporter cet item à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.02 1113469023

CA11 30 10 0337

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-63

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 22 septembre 2011 relativement au projet de résolution numéro PP-63 intitulé « Projet particulier visant à autoriser l'occupation de deux terrains et de deux bâtiments aux fins des usages « Entreposage extérieur », « Transport et distribution », « Entrepôt » et « Marchandise en gros » prévus au 10000, boulevard Maurice-Duplessis et au 11855, 70^e Avenue (lots projetés 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec) – District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.03

CA11 30 10 0338

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-64

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 22 septembre 2011 relativement au projet de résolution numéro PP-64 intitulé « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment et l'occupation d'un terrain aux fins des usages « Entreposage extérieur », « Transport et distribution », « Entrepôt » et « Marchandises en gros » prévus sur le lot 3 231 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.04

CA11 30 10 0339

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉOLUTION
NUMÉRO PP-69**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 22 septembre 2011 relativement au projet de résolution numéro PP-69 intitulé « Projet particulier visant à permettre l'occupation de l'ensemble du bâtiment à des fins industrielles, aux 3481- 3485 - 3487, 39^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Sherbrooke Est - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.05

CA11 30 10 0340

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT
NUMÉRO RCA09-Z01-012**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 29 septembre 2011 relativement au projet de règlement numéro RCA09-Z01-012 intitulé « Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) concernant les dispositions sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ».

ADOPTÉ

40.06

CA11 30 10 0341

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-63

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-63 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation de deux terrains et de deux bâtiments aux fins des usages « Entreposage extérieur », « Transport et distribution », « Entrepôt » et « Marchandise en gros » prévus au 10000, boulevard Maurice-Duplessis et au 11855, 70^e Avenue (lots projetés 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec) – District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.07 1104564023

CA11 30 10 0342

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-64

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-64 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment et l'occupation d'un terrain aux fins des usages « Entreposage extérieur », « Transport et distribution », « Entrepôt » et « Marchandises en gros » prévus sur le lot 3 231 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de la Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.08 1104564024

CA11 30 10 0343

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-69

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-69 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation de l'ensemble du bâtiment à des fins industrielles, aux 3481- 3485 - 3487, 39^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Sherbrooke Est – District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.09 1113469022

CA11 30 10 0344

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-67

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution 5 juillet 2011 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 6 septembre, suite à une assemblée publique de consultation tenue le 29 août 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-67 intitulé « Projet particulier afin de permettre, dans le cadre de la conversion de l'église Sainte-Germaine-Cousin, l'agrandissement et l'occupation du bâtiment à des fins d'habitation sur le lot 1 455 681 du cadastre du Québec, au 14205, rue Notre-Dame est, entre la 53^e avenue et la 55^e avenue – District de la Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.10 1113469016

CA11 30 10 0345

ADOPTION AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-012

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité de diviser le territoire en zones et de spécifier, pour chaque zone, les normes de zonage qui sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement de zonage numéroté RCA09-Z01;

CONSIDÉRANT l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 6 septembre 2011 ainsi que l'assemblée publique de consultation tenue le 29 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA09-Z01-012 intitulé « Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) concernant les dispositions sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ».

ADOPTÉ

40.11 1114564004

CA11 30 10 0346

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-30038-3

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA10-30038-3 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2011) (RCA10-30038, tel qu'amendé) ».

ADOPTÉ

40.12 1110493008

CA11 30 10 0347

DÉROGATIONS MINEURES - 12165, 50^E AVENUE

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Deux personnes manifestent l'intention d'intervenir.

Les deux intervenants sont les requérants. La requérante demande quelle est la décision qui sera rendue au sujet de sa demande. La mairesse d'arrondissement répond que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est défavorable à l'approbation de cette demande de même que celle du conseil d'arrondissement, car les six dérogations demandées ne sont pas mineures et en termes de réglementation, elles dépassent la notion de dérogation mineure comme telle.

La requérante ajoute qu'ils demeurent à cette adresse depuis 17 ans et après 15 ans, ils ont décidé d'installer une piscine. Elle mentionne qu'on lui avait signifié qu'une piscine hors terre ne requerrait pas de permis à cette époque. Elle mentionne que la Ville lui a transmis récemment une lettre pour lui faire part que son installation était dérogatoire. Elle rappelle que dans son secteur, plusieurs piscines sont installées en façade et que ces propriétaires n'ont eu aucun problème signalé.

Une discussion s'engage entre les intervenants et la mairesse d'arrondissement. La mairesse d'arrondissement propose de tenir une rencontre dans les meilleurs délais avec les deux requérants pour discuter du dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE reporter cet item à la prochaine séance.

ADOPTÉ

40.13 1113077011

CA11 30 10 0348

PIIA - 9196 ET 9198, BOULEVARD PERRAS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 septembre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 64 de la section 8 du PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–

Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans visant la construction de deux (2) bâtiments multifamiliaux projetés aux 9196 et 9198, boulevard Perras, sur les lots projetés 4 915 673 et 4 915 674 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, district de La Pointe-aux-Prairies.

L'opération cadastrale est illustrée sur le plan cadastrale parcellaire préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Éric Deschamps, en date du 30 août 2011, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 31 août 2011.

L'apparence des bâtiments est illustrée sur les plans et élévations préparés par l'architecte, monsieur Normand Harvey, en date du 25 août 2011, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 25 août 2011.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique	Tous les plans de façade	Rouge (Baltimore), Palmetto ou Beige (Castel rock), Shouldice
Pierre	Façade principale et bandeau (tous les plans de façade)	Gris (424 Watertable), Shouldice
Bardeaux d'asphalte	Toit	Brun automnal, BP ou Galet, BP
Aluminium	Portes et fenêtres	Beige, Aluminium Caruso

Des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés, mais doivent au préalable être approuvés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

L'aménagement paysager du site est illustré sur le plan préparé par la firme « Planex consultants », en date du 28 juillet 2011, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 25 août 2011.

ADOPTÉ

40.14 1110826007

CA11 30 10 0349

PIIA - 15550, RUE SHERBROOKE EST - À L'ANGLE DE LA 81^E AVENUE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 septembre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), la demande d'amendement visant à remplacer les plans relatifs à l'affichage d'un projet de construction d'un bâtiment commercial autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-56 projeté au 15550, rue Sherbrooke Est à l'angle de la 81^e Avenue, sur les lots 1 874 997, 1 874 999, 1 875 002, 1 875 003, 3 744 503, 3 744 506, 3 810 794 et 3 032 073 à 3 032 079 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 8 septembre 2011.

ADOPTÉ

40.15 1113469025

CA11 30 10 0350

PIIA - 9200, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - LOT 1 075 848

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 septembre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009), les plans relatifs à l'installation d'enseignes pour un projet visant la construction d'un bâtiment aux fins des usages « centre de rénovation » et « quincaillerie », tel qu'autorisé par la résolution sur les projets particuliers numéro PP-65 pour ce bâtiment projeté au 9200, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 1 075 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies et tel qu'illustré sur les plans préparés par la compagnie « Enseigne maximum », en date du 16 août 2011 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 18 août 2011.

ADOPTÉ

40.16 1110826006

CA11 30 10 0351

ENTÉRINEMENT - TITULARISATION - QUATRE EMPLOYÉS COLS BLEUS - EN VUE DE LA PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de quatre (4) employés auxiliaires cols bleus de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en vue de la permanence d'emploi et ce, dans le cadre du règlement du grief corporatif concernant le comblement du plancher d'emploi qui est intervenu entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal SCFP, section locale 301, en procédant à la nomination, en date du 17 septembre 2011 à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, des employés cols bleus portant les matricules suivants :

- 005332650 en qualité de préposé aux travaux et à la propreté (fonction 113c)
- 005332010 à titre de préposé au service - voie publique (fonction 372c)
- 018286050 et 676760000, en qualité de préposé à l'entretien - Sports et loisirs (fonction 116c).

ADOPTÉ

50.01 1112700004

CA11 30 10 0352

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 35

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2011.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement